Image not found or type unknown

Remboursement de formation

Par **sandrine**, le **08/09/2010** à **18:41**

Bonjour,
j'ai été Inscrit dans une auto école en 2004, formation code et 20 leçons de conduite réglées (900€) sans avoir jamais assisté à aucune séance ni de code ni de conduite par négligence.
Je souhaiterai savoir si je peux espérer en obtenir le remboursement aujourd'hui.
Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés